Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 13/04/2023 à 14h44 Réference de l'AR : 054-215401969-20230411-16\_2023-DE Affiché le 13/04/2023 ; Certifié exécutoire le 13/04/2023

## République Française

Département de la Meurthe-et-Moselle

# DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL Commune de FLAVIGNY-SUR-MOSELLE

SEANCE DU 11 AVRIL 2023

Nombre de Membres					
Membres en exercice	Présents	Votants			
18	11	11			
		+ 7 pouvoirs			

Date de convocation 7 avril 2023 L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à vingt heures quinze, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Mairie de FLAVIGNY sur MOSELLE 4, Place Michel Gardeux 54630 - FLAVIGNY SUR MOSELLE, sous la présidence de **Marcel TEDESCO**, maire.

<u>Présents</u>: Pascal DURAND, Dominique ROUSSEAU, Marie-Claude CARDOT, Guillaume ÉTÉVÉ, Gérard GEORGEL, Sébastien FRESSE, Anne ROZAIRE, Laurent NOISETTE, Frédérique SIMONIN, Christian BOURGAUX, Marcel TEDESCO.

Absents: .

Représentés: Cathy GREINER à Gérard GEORGEL, Christine MEYER à Dominique ROUSSEAU, Anthony GIRAUD à Guillaume ÉTÉVÉ, Stéphanie HINDELANG à Marcel TEDESCO, Jean-Claude ROMARY à Anne ROZAIRE, Valérie JACOB à Pascal DURAND, Séverine HUSSON à Sébastien FRESSE.

Monsieur Pascal DURAND a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2022 - Budget général N° de délibération : 16 2023

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
11	7	18	0	0	0

#### Exposé des motifs :

La comptabilité M14 prévoit l'affectation des résultats de clôture de l'exercice précédent. La décision d'affectation porte sur le résultat global de la section de fonctionnement du compte administratif. Ce solde est constitué du résultat comptable de l'exercice, augmenté le cas échéant, du résultat reporté en fonctionnement de l'exercice précédent. Il s'agit d'une procédure qui consiste à :

- Constater le résultat global de la section de fonctionnement du compte administratif,
- Affecter ce résultat à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement augmenté ou réduit, le cas échéant, par le solde des restes à réaliser.

#### Pour l'année 2022 :

La section de fonctionnement dégage un résultat global de clôture de : 1 812 430.22 €

La section d'investissement présente elle un résultat global de clôture excédentaire de :

1 505 932.99 €,

Le solde des restes à réaliser est déficitaire pour un montant de 2 224 833.89 €

Le besoin de financement de la section d'investissement s'élève donc à : 718 900.90 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte de gestion 2022 produit par le comptable public adopté préalablement,

Vu le compte administratif 2022 adopté préalablement,

### Le Maire CONSTATE qu'il faut :

- affecter 718 900.90€ au compte 1068,
- reporter le solde, soit 1 093 529.32 € au compte 002.
- inscrire le résultat reporté d'investissement de 1 505 932.99 € au compte 001

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme Marcel TEDESCO, Maire

> MARCEL TEDESCO 2023.04.13 14:35:27 +0200 Ref:20230413\_114601\_1-1-O Signature numérique Maire

/ Mair